



DANS CE NUMÉRO...

| | |
|--|----|
| L'élection présidentielle américaine et la soudaine montée des taux d'intérêt : y a-t-il un lien ? | 6 |
| Programme de soirées-conférences | 9 |
| Deux nouveaux rapports à l'intention des clients | 10 |
| REER au décès : parer à la gourmandise du fisc | 12 |
| Les 10 ans du Fonds revenu mensuel FMOQ | 14 |
| Le REER et le CELI | 15 |
| Rendements des Fonds FMOQ 1 an | 16 |
| Calendrier 2017 | 17 |
| Survivance des marchés financiers | 17 |
| Rendements et valeurs unitaires des parts | 19 |
| Frais de gestion | 19 |
| Fluctuations des marchés boursiers et obligataires | 19 |
| Éventail de produits et services | 20 |
| Pour nous joindre | 20 |

Dans ce bulletin, indépendamment du genre grammatical, les appellations qui s'appliquent à des personnes visent autant les femmes que les hommes; l'emploi du genre masculin n'a donc pour seul et unique but que de faciliter la lecture et la compréhension des textes.



JEAN-PIERRE TREMBLAY
Vice-président exécutif

DU CÔTÉ DES MARCHÉS

Les investisseurs ont profité de bons rendements en 2016, en particulier les détenteurs d'actions canadiennes. Les nouvelles se sont également améliorées pour ceux qui possèdent des actions américaines, car ces titres n'allaient nulle part jusqu'à l'élection surprise de Donald J. Trump à la présidence des États-Unis. Alors que la panique semblait vouloir s'emparer des marchés dans les heures qui ont précédé et suivi le scrutin du 8 novembre, les indices boursiers américains ont plutôt atteint de nouveaux sommets au cours des dernières semaines de l'année. Tout récemment, la bourse canadienne a aussi profité d'un raffermissement supplémentaire du prix du pétrole, après que les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) se soient entendus pour réduire leur production quotidienne d'or noir de 1,2 million de barils à compter du 1^{er} janvier 2017, une première depuis 2008. Le cartel a également réussi à convaincre des pays non-membres comme la Russie de faire de même afin de rétablir un certain équilibre entre l'offre et la demande. L'année a donc pris fin sur un bon élan, alors que les politiques monétaires sont encore accommodantes et que les gouvernements canadiens et américains sont à déployer des programmes d'investissements massifs dans l'infrastructure ainsi que des politiques fiscales susceptibles de stimuler leurs économies

respectives. L'environnement « reflationniste »* a toutefois été néfaste pour les obligations qui ont subi leur plus important recul trimestriel des 30 dernières années. La baisse des actions européennes est un autre élément qui a exercé une pression descendante sur la performance de 2016. Cependant, comme la Banque centrale européenne (BCE) considère malgré tout que l'économie de l'Union européenne (UE) progresse, elle a décidé de réduire de 80 à 60 milliards d'euros (60 G€) par mois son programme d'assouplissement quantitatif, et ce, tout en le prolongeant jusqu'en décembre 2017.

La nouvelle année débute donc sur des perspectives encourageantes et c'est la raison pour laquelle très peu d'économistes se risquent à prévoir une récession en 2017, voire en 2018.

MERCI POUR VOTRE CONFIANCE

Comme mentionné dans le paragraphe précédent, 2016 a généré des rendements intéressants en dépit d'un début d'année des plus inquiétants sur le plan boursier et de plusieurs surprises sur la scène politique internationale, comme le référendum sur le *Brexit* ou l'élection présidentielle américaine. Malgré des événements mondiaux susceptibles d'ébranler à court terme la confiance des investisseurs quant à leurs stratégies de placement, notre clientèle s'est montrée disciplinée et attentive à nos recommandations. Nous vous remercions pour cette confiance renouvelée et soyez assurés que tout notre personnel travaille constamment à la conserver.

* La reflation se définit comme une politique économique qui tend à relancer l'économie par la voie monétaire ou fiscale, et ce, en favorisant l'investissement et la production, plutôt qu'en augmentant le pouvoir d'achat pour stimuler la consommation. En pratique, l'ensemble des actions en découlant vise à accroître la demande et à favoriser une reprise de l'activité économique et de l'emploi. La reflation consiste donc essentiellement à « regonfler » la valeur relative de la demande dans une économie qui est affaiblie par une récession ou qui a subi une trop forte déflation.

UN ACCUEIL DES PLUS CHALEUREUX

Une fois de plus, nous avons effectué une tournée des assemblées annuelles des diverses associations affiliées à la FMOQ et, comme toujours, nous avons reçu un accueil très chaleureux pour lequel nous remercions très sincèrement les participants ainsi que les membres des exécutifs qui nous ont alloué du temps pour faire une présentation informative. Nous apprécions ces moments privilégiés qui nous permettent de vous rencontrer et de vous transmettre les toutes dernières nouvelles des Fonds FMOQ. Nous espérons être de nouveau des vôtres l'an prochain.

FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ

Cette tournée 2016 nous a permis de faire connaître notre nouveau Fonds omniresponsable FMOQ, un Fonds équilibré qui applique un filtre excluant les sociétés présentes dans divers domaines non éthiques (contrats militaires, armement, pornographie, jeux de hasard, énergie nucléaire, alcool et tabac), et qui sélectionne ses investissements en considérant le respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Ce Fonds, dont les frais de gestion sont les mêmes que ceux des autres Fonds FMOQ (0,95 %), a déjà la faveur de nombreux investisseurs. Si l'investissement responsable vous intéresse, n'hésitez pas à en parler avec votre conseiller des Fonds FMOQ.

SALON VISION 2016

En vertu de l'entente de partenariat avec l'Association des optométristes du Québec (AOQ), nous avons eu le privilège et le plaisir de participer au Salon Vision 2016 qui s'est tenu les 28 et 29 octobre dernier au Palais des congrès de Montréal. Nous avons vivement apprécié cette occasion de rencontrer la communauté des professionnels en soins visuels, que nous remercions pour son accueil très cordial et que nous espérons revoir l'an prochain.

PÉRIODE REER-CELI

Une nouvelle année débute et c'est le temps de penser au REER et au CELI. Nous sommes là pour vous servir et nous vous invitons à prendre connaissance des articles à leur sujet dans le présent numéro. Ils contiennent toutes les informations pertinentes pour vous aider à profiter pleinement de ces importants outils de planification financière et de report d'impôt.

HONORAIRES DE GESTION ET RATIO DES FRAIS DE GESTION DES FONDS FMOQ

Lors de sa réunion du 13 décembre dernier, le conseil d'administration de la Société de gérance des Fonds FMOQ inc. a décidé de maintenir à leur niveau actuel les frais de gestion des Fonds FMOQ pour l'année 2017. Notons que cette décision doit être confirmée chaque année et que la volonté du conseil d'administration est de maintenir ces frais à leur niveau actuel tant et aussi longtemps que cela sera possible.

À ce titre, il est important de souligner que la croissance régulière des Fonds FMOQ facilite l'atteinte de cet objectif. N'hésitez donc pas à les recommander, car leur progression profite à tous les participants.

| | Frais de gestion | Ratio des frais de gestion* |
|----------------------------|------------------|-----------------------------|
| Fonds monétaire FMOQ | 0,40 % | 0,46 % |
| Tous les autres Fonds FMOQ | 0,95 % | 1,09 % |

* La différence entre les frais de gestion et le ratio des frais de gestion provient exclusivement des taxes applicables. Contrairement à la presque totalité des autres fonds communs de placement, aucuns autres frais (de gardien des valeurs, d'auditeur, légal, etc.) ne sont imputés directement aux Fonds FMOQ.

DOCUMENTS D'INFORMATION SUR LES FONDS FMOQ

Avec le présent bulletin, vous trouverez un carton-réponse vous demandant de confirmer votre intérêt à recevoir les divers documents statutaires d'information sur les Fonds FMOQ qui contiennent plusieurs renseignements intéressants et pertinents. N'hésitez pas à vous les procurer sans frais.

Taux de distribution du Fonds Revenu mensuel pour 2017

Pour l'année 2017, le même taux de distribution de revenu du Fonds revenu mensuel FMOQ s'appliquera, soit 3,33 cents mensuellement par part (0,40 \$ par année), l'équivalent de 3,9 % de la valeur de la part au 31 décembre 2016. Pour de plus amples renseignements sur la composition de la distribution de 2016 et sur le taux de distribution 2017, veuillez consulter l'article intitulé « Les 10 ans du Fonds revenu mensuel FMOQ » publié dans ce numéro.

PROGRAMME DE CONFÉRENCES 2017

La nouvelle saison de notre série de conférences sur divers sujets de nature économique et financière débutera le 25 janvier à Montréal, le 26 janvier à Québec et le 7 février à Sherbrooke. Une fois de plus, nous accueillerons le chroniqueur de renom du journal *La Presse*, M. Jean-Philippe Décarie, qui prononcera une conférence sur les perspectives économiques.

Le programme complet de la saison est décrit plus amplement dans ce numéro. Nous espérons vous accueillir en grand nombre et vous rappelons qu'il est important de réserver votre place.

Rappel – Quelques semaines après leur tenue, la plupart de nos conférences peuvent être visionnées dans notre CyberStudio. Ainsi, si vous ne pouvez pas vous déplacer pour y assister, vous pouvez tout de même prendre connaissance de leurs contenus.

RENSEIGNEMENTS ADDITIONNELS SUR LES RELEVÉS DE PLACEMENT

Suite à l'implantation du Règlement 31-103 et de ses modifications subséquentes, dont de nouvelles exigences de déclaration découlant de la phase 2 du modèle de relation client-conseiller (MRCC2) élaborées par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), tous les organismes régis par les lois sur les valeurs mobilières au Canada doivent maintenant indiquer, sur leurs relevés de placement, les rendements de chacun des portefeuilles selon une méthode de calcul universelle, de même que les frais payés pour la gestion de ceux-ci. Vous trouverez donc ces renseignements additionnels sur vos relevés de placement et, dans

ce numéro, un article contenant plus d'information à ce sujet. N'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller si des informations supplémentaires s'avéraient malgré tout nécessaires.

SERVICE DE FACTURATION ET SYRA

L'année 2016 a été des plus actives au sein de notre service de facturation, avec l'intégration de la nouvelle nomenclature en cabinet et, parallèlement, la modification de nos systèmes informatiques ainsi que l'intégration au nouveau système de la Régie de l'assurance maladie du Québec (SYRA). Nous sommes fiers de vous informer que nous avons réussi notre conversion sans heurt et transmis les factures de tous nos clients par l'entremise de SYRA, et ce, avant la date butoir du 31 décembre 2016.

Nous avons d'ailleurs profité de ces changements majeurs pour compléter nos systèmes informatiques et, par le fait même, pour être tout à fait autonomes quant à la transmission de nos données à la RAMQ ainsi que pour améliorer notre interface de transmission des données par Internet.

Non seulement plusieurs développeurs de système de facturation et plusieurs agences ont-ils abandonné leurs services face à l'ampleur des modifications requises, mais plusieurs autres qui n'ont pas suivi ni mis à jour leur système se trouveront dans l'impossibilité de facturer à compter du 1^{er} janvier 2017. Si vous êtes dans cette situation ou si vous souhaitez obtenir plus d'information sur nos services, n'hésitez pas à communiquer avec nous. Nous nous ferons un plaisir de vous aider.

LES RENDEMENTS ANNUELS DES FONDS FMOQ

Nous avons joint à ce numéro un tableau présentant les rendements annuels des divers Fonds FMOQ. Les rendements annuels composés que doivent présenter les organismes de placement collectif sont une bonne indication de la performance des fonds communs de placement. Nous sommes cependant d'avis que la présentation des rendements année après année fournit une meilleure indication de la volatilité d'un Fonds et, par voie de conséquence, du niveau de risque

qu'il représente. C'est pour cette raison que nous publions annuellement cette précieuse information et que nous vous invitons à l'exiger de toutes les institutions au sein desquelles vous avez investi ou songez à investir.

LE RÉGIME VOLONTAIRE D'ÉPARGNE-RETRAITE (RVER) : DEUXIÈME DATE LIMITE

Comme nous vous l'annoncions dans les numéros précédents, nous sommes l'une des rares institutions financières à être accréditées pour offrir le régime volontaire d'épargne-retraite (RVER) qui a été institué le 1^{er} juillet 2014.

En vertu de la Loi sur les régimes volontaires d'épargne-retraite, tous les employeurs québécois qui comptent cinq (5) employés ou plus et qui n'ont pas déjà de régime de retraite doivent offrir un RVER à leurs employés selon l'échéancier suivant :

- **20 employés et plus au 30 juin 2016**
Date limite : 31 décembre 2016
- **De 10 à 19 employés au 30 juin 2017**
Date limite : 31 décembre 2017
- **De 5 à 9 employés au 1^{er} janvier 2018**
Date limite : après le 1^{er} janvier 2018 (date à être précisée ultérieurement par le gouvernement)

Ainsi, tous les employeurs de 10 employés et plus sont visés en 2017 par cette loi.

Afin d'aider notre clientèle à rencontrer cette obligation, nous offrons non seulement le RVER, mais nous avons mis en place un REER collectif et un CELI collectif, deux (2) régimes qui peuvent constituer des alternatives au RVER. Nous sommes prêts à vous aider à faire le bon choix, car chacun de ces régimes comporte des avantages et des inconvénients. N'hésitez pas à communiquer avec nous.

ATELIER DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

Dans le cadre des divers Ateliers – Retraite du programme de préparation à la retraite du Collège des médecins, la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. agit à titre de diffuseur des modules suivants : « Préparation à la retraite – Les

aspects financiers » et « Préparation à la retraite – Assurances et aspects légaux ». Ces deux (2) ateliers d'une durée de trois (3) heures chacun s'adressent à tous les médecins omnipraticiens, clients ou non des Fonds FMOQ. Nous tenons à préciser qu'aucune présentation de produits ni aucune sollicitation n'est effectuée lors de ces ateliers donnant droit à trois (3) heures de crédit de formation de catégorie 1.

Nous nous faisons un plaisir de donner l'une ou l'autre de ces formations à l'endroit choisi par tout groupe réunissant 15 personnes et plus. Ainsi, plusieurs associations affiliées ont déjà profité de cette offre pour organiser un atelier. Pour obtenir de plus amples renseignements ou pour réserver une date, veuillez communiquer avec M^{me} Martine Payette, directrice – Affaires corporatives, Marketing et Communications, en composant le **514 868-2082**, poste 224, ou, sans frais, le **1 888 558-5658**, poste 224.

SERVICE-CONSEIL GRATUIT, SANS AUCUN ENGAGEMENT

Vous l'ignorez peut-être, mais les conseillers de la société Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. peuvent analyser votre portefeuille de placements et vous faire des recommandations objectives, et ce, **sans aucuns frais ni engagement** de votre part. Comme ils ne sont pas rémunérés à commission, ils ont vraiment vos intérêts à cœur et vous prodiguent des conseils judicieux, objectifs et impartiaux.

Par la suite, si vous souhaitez mettre en application leurs recommandations ou tout simplement faciliter le suivi de votre portefeuille en rapatriant l'ensemble de vos actifs en un seul endroit, nous nous faisons un devoir et un plaisir de vous satisfaire. Nos conseillers sont reconnus non seulement pour leurs compétences, leur professionnalisme et leur intégrité, mais aussi pour leur disponibilité, car ils peuvent vous rencontrer là où bon vous semble et selon l'horaire qui vous convient. Saisissez l'occasion !

NOUVEAUX EMPLOYÉS, DÉPARTS À LA RETRAITE

La fin d'année est un moment propice pour saluer les nouveaux employés qui se sont joints à l'équipe des Fonds FMOQ au cours des 12 derniers mois. Aussi, nous aimerions souligner (par ordre alphabétique) l'arrivée des employés permanents suivants :

4

- **M^{me} Caroline Desjardins**,
technicienne en facturation ;
- **M^{me} Maria-Teresa Giurleo**,
responsable, Développement
des affaires – ouest du Québec ;
- **M^{me} Annie Labbé**,
conseillère et représentante
du courtier en épargne collective ;
- **M. Yves Lévesque**,
programmeur – analyste ;
- **M^{me} Marie-Suzanne Menier**,
rédactrice et coordonnatrice marketing ;
- **M. Guillaume Murriss**,
technicien en administration ;
- **M^{me} Sylvie Sauvé**,
technicienne en facturation ;
- **M^{me} Ludmila Toma**,
technicienne en facturation ;
- **M. Jean-Philippe Trottier-Hardy**,
responsable, Développement –
Clientèle des jeunes médecins.

Comme tous les autres employés des Fonds FMOQ, ces personnes ont pris l'engagement de vous offrir en tout temps un service hors pair.

Nous tenons également à souligner les départs à la retraite de **M^{me} Céline Quesnel** (technicienne en administration) et de **M^{me} Marie-Rose Therrien** (secrétaire-réceptionniste) qui comptaient chacune neuf (9) ans de loyaux services. Nous les en remercions et leur souhaitons une longue et agréable retraite.

BONNE ANNÉE 2017

En cette période de l'année, nous vous transmettons, ainsi qu'à tous les membres de vos familles, nos meilleurs vœux de santé, de paix, de bonheur et de prospérité.

SOCIÉTÉ DE GESTION PRIVÉE DES FONDS FMOQ INC.

POUR UNE OFFRE SUR MESURE, PRENEZ CONTACT AVEC NOUS !

Montréal : 1 855 327-6166

Québec : 1 855 657-3248


GESTION PRIVÉE
FONDS FMOQ

LE TEMPS, C'EST AUSSI DE L'ARGENT...

- Vous vous interrogez sur les changements imposés, dans vos façons de faire, par le nouveau système de rémunération à l'acte (SYRA) de la RAMQ
- Votre agence de facturation vous a annoncé qu'elle n'offrira plus de logiciel de facturation ou qu'elle mettra fin à ses services
- Votre facturation est tributaire d'une seule personne et vous ne disposez d'aucune relève
- Vous vous questionnez sur vos coûts de facturation
- Vos frais de facturation sont en pourcentage de vos revenus
- Vous souhaitez pouvoir compter sur l'expertise d'une agence de facturation
- Vous considérez la facturation comme une tâche fastidieuse sans valeur ajoutée

**VOUS AVEZ TOUT INTÉRÊT À COMMUNIQUER
AVEC NOUS POUR DISCUTER DE FACTURATION.**

SERVICE DE FACTURATION

514 868-0661 ou, sans frais, 1 877 679-3229

www.fondsfmoq.com  

**VOTRE AGENCE
EST-ELLE ENCORE
EN MESURE
D'EFFECTUER VOTRE
FACTURATION
DEPUIS
LE 31 DÉCEMBRE 2016?**

L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AMÉRICAINE ET LA SOUDAINEMENT MONTÉE DES TAUX D'INTÉRÊT : Y A-T-IL UN LIEN ?

6

Dans ce bulletin, le dernier article traitant des taux d'intérêt remonte à septembre 2013 (« La hausse des taux d'intérêt et son impact sur les Fonds FMOQ »), alors que le trimestre avait été marqué par un début de mouvement à la hausse des taux d'intérêt à la suite de l'annonce, par la Réserve fédérale américaine (la *Fed*), de son intention de mettre un terme à son programme d'assouplissement quantitatif. Celui-ci – il est utile de le rappeler – visait à injecter de l'argent dans l'économie par le rachat des obligations en circulation, faisant baisser du coup les taux d'intérêt pour l'ensemble des échéances (c'est-à-dire la courbe des taux).

Enfin, ce n'est qu'à l'automne 2014 que la *Fed* a cessé ses injections de liquidités. Il aura même fallu attendre le mois de décembre 2015 pour qu'elle décrète une première hausse, somme toute minime (de 0,25 % à 0,50 %), de son taux directeur. Il s'agissait d'un premier « resserrement » depuis 2006.

Le début de 2016 a été marqué par une chute supplémentaire du prix du baril de pétrole et par des craintes quant à la faiblesse de l'économie mondiale, particulièrement du côté de la Chine. L'économie a tenu le coup, la création d'emplois a continué à un bon rythme et la *Fed* a pu hausser les taux d'un autre 0,25 % à la fin de l'année, plus précisément en décembre. Bien évidemment, une telle hausse s'est répercutée directement sur les placements de très courtes échéances. Cependant, en examinant de plus près la courbe des taux, on constate que les taux d'intérêt ont connu un creux à l'été, après l'événement du *Brexit*, et que les hausses se sont accentuées après l'élection présidentielle américaine.

Les craintes de déflation¹ cèdent maintenant le pas à un retour possible de l'inflation. Les marchés constatent que les États-Unis sont en situation de plein emploi et considèrent que l'entrée en fonction du nouveau président ne pourra avoir que des effets inflationnistes. Après tout, Donald J. Trump a clairement affirmé son intention de réduire les impôts et d'investir massivement dans les infrastructures. De plus, si nos voisins du sud vont de l'avant avec leurs mesures protectionnistes, ils tourneront du coup le dos à de la main-d'œuvre bon marché. Il y a donc de quoi mettre un frein au vent déflationniste qui souffle sur les marchés depuis déjà un bon bout de temps maintenant.

Trump sera-t-il le sauveur qu'il prétend être ? Seul l'avenir le dira, mais une chose est certaine : la *Fed* aura à l'œil le plan économique des élus républicains et devrait ajuster à la hausse son taux directeur si jamais elle en venait à juger les stimuli trop « présents ». Quant au Canada, bien qu'il ne soit pas dans une situation de surchauffe économique justifiant des hausses de taux, celles aux États-Unis ont une incidence sur la courbe des taux de nos obligations.

À titre d'exemple, bien que la Banque du Canada n'ait pas touché à son taux directeur, les obligations canadiennes de 10 ans ont vu leur rendement à échéance passer de 0,96 % en juillet 2016 à 1,80 % en décembre 2016. Or, lorsque les taux montent, le prix des obligations chute. Sur cette même période, le prix de l'obligation de 10 ans a diminué de près de 7 %. Plus l'échéance des obligations est longue, plus le prix de l'obligation est sensible aux variations de taux. L'obligation canadienne de 30 ans a d'ailleurs baissé de 16 % durant cette période.

¹ Diminution du niveau moyen des prix des biens et services dans une économie.

Voyons maintenant comment les différents Fonds FMOQ sont positionnés actuellement.

FONDS OBLIGATIONS CANADIENNES FMOQ

Bien entendu, le Fonds obligations canadiennes FMOQ est celui dont le rendement est le plus affecté négativement lorsque les taux d'intérêt sont à la hausse. Il maintient toujours une durée équivalente à celle du principal indice obligataire canadien, le FTSE TMX univers. La durée de l'indice² est actuellement de près de 7,3 ans. À titre d'exemple, si les taux de toutes les échéances augmentent subitement de 1 %, on peut s'attendre à ce qu'un portefeuille d'obligations dont la durée est de 7,3 ans baisse de 7,3 %.

FONDS MONÉTAIRE FMOQ

Puisque le Fonds monétaire FMOQ investit majoritairement dans des bons du Trésor et des acceptations bancaires venant à échéance dans moins de 90 jours, son rendement est peu influencé par le rehaussement de la courbe des taux. Il sera plutôt bonifié lorsque la Banque du Canada décrètera des hausses de taux au cours des prochaines années. En conséquence, celles-ci seront favorables pour le Fonds monétaire FMOQ.

FONDS ÉQUILIBRÉS FMOQ

Comme les Fonds équilibrés FMOQ détiennent à la fois des actions, des obligations et des titres du marché monétaire, il faut creuser un peu plus pour connaître la vulnérabilité de ces Fonds face à de possibles hausses des taux.

² La durée sert à évaluer la sensibilité des obligations aux variations de taux. Elle représente l'échéance moyenne des obligations en tenant compte des coupons qui seront perçus avant l'échéance.

FONDS OMNIBUS FMOQ

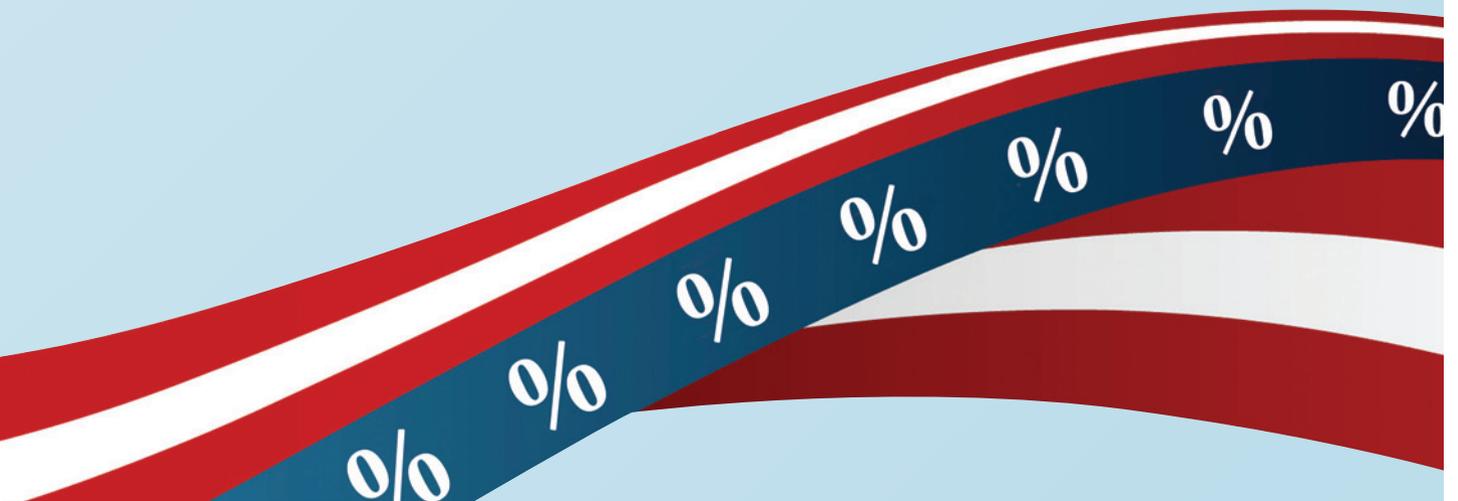
Ce Fonds est régulièrement rééquilibré afin de détenir 55 % d'actions et 45 % de titres à revenu fixe. Dans un environnement normal, ceux-ci comprennent 3 % de titres du marché monétaire et 42 % de parts du Fonds obligations canadiennes FMOQ. À la suite des baisses de taux, une politique de réduction de durée a été mise en place afin de réduire celle des titres à revenu fixe qui est présentement d'environ quatre (4) ans. Par voie de conséquence, le Fonds omnibus FMOQ est moins sensible aux variations de taux d'intérêt qu'en temps normal.

FONDS DE PLACEMENT FMOQ

La répartition d'actifs de ce Fonds varie selon les perspectives de ses gestionnaires. Sa proportion de titres à revenu fixe peut fluctuer entre 21 et 41 %. Afin de se prémunir contre une hausse de taux, le gestionnaire peut aussi favoriser les titres du marché monétaire au détriment des obligations. À l'heure actuelle, le Fonds comprend seulement 18 % d'obligations contre 5 % de titres du marché monétaire. En conséquence, le Fonds de placement FMOQ sera très peu affecté par une hausse généralisée des taux et le gestionnaire aura la possibilité d'ajuster sa répartition afin de profiter des occasions qui se présenteront.

FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

Dans un contexte de hausse de taux, ce Fonds pourrait être plus affecté, car il investit dans des actions à dividende élevé, des actions privilégiées, des obligations ainsi que des titres du marché monétaire. La demande pour les actions à dividende élevé est forte lorsque les taux d'intérêt sont bas, mais il n'est pas exclu que ces titres subissent la « concurrence » de placements plus conservateurs (par exemple, les certificats de placement garanti [CPG] ou les obligations), si jamais leurs taux d'intérêt étaient bonifiés. >>>



Pour tenir compte de ce contexte, le gestionnaire du Fonds revenu mensuel FMOQ sous-pondère présentement ses investissements qui sont plus sensibles aux hausses de taux (en l'occurrence les obligations et les actions privilégiées perpétuelles). Par contre, il surpondère les placements à court terme ainsi que les actions ordinaires versant un dividende susceptible de s'apprécier au cours des prochaines années. En ce qui concerne la portion d'actions privilégiées, il favorise celles à taux rajusté qui ont tendance à mieux se comporter dans un environnement de hausses de taux. Ainsi, le Fonds revenu mensuel FMOQ serait affecté négativement advenant un ajustement abrupt des taux à la hausse, mais il se tirerait bien d'affaire si les hausses de taux étaient graduelles et modérées.

FONDS ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR FMOQ

Comme son nom l'indique, ce Fonds FMOQ a pour objectif d'offrir un rendement plus stable que les autres Fonds équilibrés FMOQ. Il a été conçu pour les investisseurs qui ne veulent pas être trop exposés aux risques des actions.

Ce Fonds détient généralement environ 30 % d'actions; en contrepartie, il est plus exposé au marché obligataire. Son portefeuille d'obligations est toutefois de plus courte durée (4,4 ans actuellement) pour éviter d'être trop pénalisé lorsque les taux fluctuent à la hausse. Il comprend aussi davantage d'obligations de sociétés de bonne qualité qui offrent un rendement supérieur aux obligations gouvernementales, tout en ayant tendance à en générer un meilleur,

surtout en période de reprise économique, lorsque les taux d'intérêt commencent à monter et que les taux de défaut (faillites) sont plus faibles. Le Fonds sera tout de même affecté négativement pendant la remontée des taux, mais il représente un moindre risque inhérent au marché boursier que les autres Fonds équilibrés.

FONDS OMNIRESPONSABLE FMOQ

Ce nouveau Fonds FMOQ comprend environ 40 % d'obligations et 60 % d'actions. Les gestionnaires peuvent toutefois investir davantage en actions lorsqu'ils le jugent préférable et, si nécessaire, favoriser les titres de marché monétaire. De plus, comme les obligations sont gérées activement, le gestionnaire peut en choisir de plus courte échéance s'il veut protéger le Fonds contre une hausse de taux. Récemment, le Fonds contenait 32 % d'obligations en regard de sa cible de 40 %. Il peut donc s'adapter au contexte changeant des taux d'intérêt afin de tempérer les impacts des hausses de taux.

CONCLUSION

Les hausses de taux n'affectent pas tous les Fonds FMOQ de la même façon. Maintenant que vous savez comment les divers Fonds FMOQ sont exposés au marché obligataire, vous pouvez établir votre stratégie personnelle avec votre conseiller.

N'oubliez pas qu'une bonne diversification demeure toujours recommandable, car rien n'est jamais certain lorsqu'il est question des perspectives économiques et financières... même en ce qui a trait aux hausses des taux.

Rendement à échéance Obligations canadiennes de plus de 10 ans – Depuis 1935



POUR INFORMATION
OU INSCRIPTION

514 868-2082, poste 262,

ou, sans frais,

1 888 558-5658, poste 262.

Nombre de places limité

S'INFORMER, C'EST PROSPÉRER.

2

0

1

7

9

1- LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES 2017

Monsieur Jean-Philippe Décarie

Économiste et chroniqueur au journal *La Presse*

L'élection de Donald Trump à la présidence américaine, le ralentissement de l'économie chinoise, le *Brexit*...

Quels ont été les points chauds de l'actualité économique de 2016? Et quels sont ceux à prévoir en 2017?

Le réputé chroniqueur Jean-Philippe Décarie, habitué de notre tribune, exposera son analyse des principaux indicateurs économiques ainsi que ses prévisions quant aux marchés boursiers. Ne manquez pas cette occasion d'en apprendre davantage sur des sujets cruciaux pour quiconque s'intéresse aux finances personnelles.

Montréal : 25 janvier 2017

Québec : 26 janvier 2017

Sherbrooke : 7 février 2017

2- L'ÉCONOMIE AMÉRICAINE

Monsieur François Bourdon, CFA

Fiera Capital

Après huit années de croissance économique soutenue, les États-Unis sont-ils à l'aube d'un ralentissement ou d'une récession? La Réserve fédérale initiera-t-elle en 2017 un mouvement mondial de hausse des taux d'intérêt? Quel niveau de rendement peut-on espérer pour le marché américain au cours des prochaines années? Comment l'élection de Donald Trump risque-t-elle de bouleverser la situation économique du pays? Quels sont les risques financiers qu'un investisseur devrait considérer à la suite de cette élection? Voilà autant de questions auxquelles notre conférencier, spécialiste en répartition des actifs, tentera de répondre au cours de sa présentation.

Montréal : 15 mars 2017

Québec : 16 mars 2017

3- COMMENT TIRER LE MAXIMUM DE VOTRE SOCIÉTÉ PAR ACTIONS

Monsieur Martin Dupras, ASA, Pl.Fin., M.Fisc.

De nombreux médecins décident de constituer une société par actions (SPA). Comment tirer le meilleur de cette structure? Notre conférencier propose des pistes de solution en répondant notamment aux questions suivantes :

- Salaire ou dividende : quelle est la meilleure option?
- Quelles sont les règles sur le versement de salaire ou de dividende à mes proches?
- Une fois à la retraite, comment puis-je utiliser les sommes accumulées dans ma société?
- Est-il pertinent que ma société détienne mes assurances-vie?
- Quelles sont les règles fiscales applicables à une SPA?
- Est-il profitable d'effectuer des placements dans ma société?
- Mon comptable me parle d'IMRTD et de CDC. De quoi s'agit-il et en quoi est-ce important?

Ne manquez pas cette chance de découvrir plusieurs stratégies d'optimisation de votre société.

Montréal : 26 avril 2017

Québec : 27 avril 2017

CONFÉRENCE HORS SÉRIE

4- LA MOTIVATION HUMAINE

Monsieur Pierre Bruneau

Chef d'antenne TVA

Persévérance, engagement et dépassement de soi sont les éléments transmis par ce conférencier décrit comme le marathonien de l'information. Passionné de la vie, Pierre Bruneau inspire les gens qu'il rencontre à ne jamais baisser les bras face aux épreuves. Qu'il s'agisse de réussir en affaires ou dans l'ascension d'une montagne, le succès repose sur la préparation.

Montréal : 14 juin 2017

Québec : 15 juin 2017

DEUX NOUVEAUX RAPPORTS À L'INTENTION DES CLIENTS

10 Pour mieux comprendre les frais qu'ils paient, les rendements qu'ils obtiennent et les services qu'ils reçoivent, les investisseurs bénéficieront de deux nouveaux rapports produits annuellement.

Les autorités réglementaires canadiennes ont élaboré un ensemble de règles, mieux connu sous le nom de *Modèle de relation client-conseiller, phase 2 (MRCC2)*, qui vise à offrir aux investisseurs une information opportune et facile à comprendre sur les coûts et le rendement de leurs placements. L'objectif poursuivi? Que les clients soient plus aptes à discuter avec leurs conseillers et à prendre des décisions éclairées.

Afin de terminer la mise en œuvre de ce projet réglementaire, les courtiers devront produire un rapport sur le rendement de chacun des comptes de placement de leurs clients ainsi qu'un rapport sur les frais et les autres formes de rémunération, tous deux datés du 31 décembre 2016. Cet article présente les principales caractéristiques de ces rapports.

LA PÉRIODE COUVERTE

Les deux rapports porteront sur la même période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2016. Ils seront fournis conjointement avec le relevé de placement annuel en janvier 2017.

LE RAPPORT SUR LES FRAIS ET LES AUTRES FORMES DE RÉMUNÉRATION

Le rapport sur les frais et les autres formes de rémunération fournira des renseignements sur les sommes reçues directement et indirectement durant la période par la société de courtage ou le conseiller pour la prestation de services rendus à l'égard d'un compte. Il est important de noter que les sommes reçues sont brutes, c'est-à-dire que les dépenses assumées par le courtier ou le conseiller, par exemple pour la rémunération du personnel, le loyer, l'achat de matériel informatique, etc., n'en ont pas été déduites.

Dans le cas de fonds communs de placement, le rapport n'indiquera pas les sommes versées au gestionnaire du fonds de placement. Pour bien comprendre le total des coûts associés à un fonds commun de placement, l'investisseur peut se reporter au ratio des frais de gestion (RFG) du fonds, indiqué dans l'Aperçu du fonds, ainsi qu'aux états financiers du fonds. Le tableau ci-contre indique, à titre d'exemple, les services reçus en contrepartie des frais de gestion qui sont payés par les Fonds FMOQ.

LE RAPPORT SUR LE RENDEMENT DES PLACEMENTS

Ce rapport indiquera :

- la valeur marchande des titres au début et à la fin de la période, ainsi que celle des dépôts, des retraits et des transferts, à la fois durant la période et depuis l'achat initial;
- la variation annuelle de la valeur marchande pour la période ainsi que la variation cumulée depuis l'achat initial;
- le rendement annualisé du compte pour les périodes de 1, 3, 5 et 10 ans ou depuis l'ouverture du compte, après déduction des frais.

Les rendements présentés seront calculés selon une méthode uniforme pour l'ensemble du secteur, appelée « rendement pondéré en fonction des flux de trésorerie externes ». Cette méthode prend en considération le moment et l'importance des dépôts et des retraits ainsi que la valeur marchande du compte. Par conséquent, les périodes où la valeur marchande du compte est plus élevée ont plus de poids dans le calcul du rendement. Il est important de noter que les indices de référence ne sont pas établis sur cette base et que, généralement, ils ne tiennent pas compte des frais de gestion et d'exploitation des fonds. Conséquemment, le taux de rendement personnel ne peut être directement comparé à celui d'un indice.

DES OUTILS ÉCLAIRANTS

Ces rapports constitueront des outils privilégiés pour les conseillers, qui pourront décrire clairement les frais payés directement et indirectement par leurs clients pour les services qu'ils reçoivent. Ils permettront aussi de déterminer le rendement individuel d'un client en tenant compte du moment et de l'importance de ses achats et de ses retraits, ce qui pourra faciliter, au besoin, la comparaison avec un taux de rendement cible requis pour atteindre certains objectifs de placement.

LA VALEUR POUR LES FRAIS QUE VOUS PAYEZ

Les frais de gestion que vous payez par l'entremise des Fonds FMOQ couvrent les services offerts par :

Société de gérance des Fonds FMOQ inc. –

La société qui gère les Fonds FMOQ.

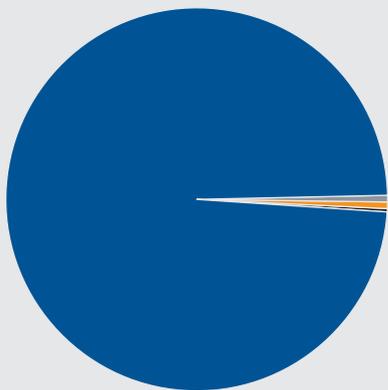
Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. –

La société où votre conseiller est inscrit.

... et les taxes à payer

aux gouvernements fédéral et provincial.

Ces trois sources de frais sont prises en compte dans le ratio des frais de gestion (RFG).



- ◆ Votre argent – Investi pour fructifier
- ◆ Frais reçus par Société de gérance des Fonds FMOQ inc.
- ◆ Frais versés à Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.
- ◆ Taxes

SERVICES ASSURÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE GÉRANCE DES FONDS FMOQ INC.



Établissement de la **stratégie** et des **objectifs** des Fonds FMOQ



Tenue de **registres** pour les Fonds FMOQ et tous les clients, incluant les **déclarations fiscales** des Fonds FMOQ



Sélection et surveillance des **experts** qui **achètent** et **vendent** les placements conformément aux objectifs des Fonds FMOQ



Offre ou prise de disposition pour l'**offre de services juridiques, comptables, d'audit, de garde de titres** et conformité aux exigences réglementaires

SERVICES ASSURÉS PAR CONSEIL ET INVESTISSEMENT FONDS FMOQ INC.



Analyse et revue de **vos besoins financiers** et du **risque** que vous pouvez tolérer et gérer



Tenue de **dossiers détaillés** sur votre compte



Aide à l'**élaboration** et au **maintien** de votre plan financier



Production de **relevés de placement** et d'autre documentation vous étant destinée



Achat et **vente** de parts d'un Fonds FMOQ, en fonction de vos besoins et de votre aptitude à prendre des risques



Sources de **renseignements** et **accès** à votre compte en ligne

TAXES

Les frais et les honoraires sont assujettis à la TPS et la TVQ.



REER AU DÉCÈS PARER À LA GOURMANDISE DU FISC

12 **On passe des décennies à faire croître son REER; ce n'est pas pour laisser au fisc la grosse part du gâteau. Afin de réduire les impôts à payer sur ce type d'épargne lorsque survient un décès, voici, en vrac, une foule de conseils concernant autant la préparation du testament que le règlement de la succession.**

Seconde moitié de notre dossier sur le traitement fiscal des REER au décès, ce texte fait suite à l'article « Vos REER, un héritage imposable... pour qui? », paru dans le dernier numéro.

• RAP et REEP : transfert possible au conjoint fiscal

Le régime d'accession à la propriété (RAP) et le régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP) sont des outils qui permettent d'« emprunter » à son REER, en franchise d'impôt, les sommes nécessaires à l'achat d'une propriété ou au financement d'études postsecondaires. Ces emprunts doivent être remboursés selon des modalités propres à chaque régime.

Au décès du détenteur, les montants non remboursés du RAP et du REEP doivent être inclus dans sa déclaration de revenus pour l'année du décès. Ils sont donc de ce fait sujets à imposition. Une exception toutefois : si la personne avait un conjoint fiscal au moment de son décès et qu'il est désigné comme héritier, ce conjoint peut choisir de poursuivre les remboursements prévus par le RAP ou le REEP du défunt dans son propre REER, sans déductions fiscales sur les versements¹.

Si elle est mise de l'avant, cette option permet à la succession d'économiser des impôts. Cependant, des impôts devront éventuellement être assumés par le conjoint survivant lorsqu'il retirera de son REER les sommes qui ont servi en remboursement du RAP ou du REEP. Par conséquent, on devrait prendre en considération ces impôts futurs au moment de l'évaluation de la part de l'héritage du conjoint survivant. Le testament pourrait même le prévoir.

• Les revenus gagnés dans le REER après le décès

Les revenus gagnés dans le REER entre la date du décès et la date du règlement de la succession sont pleinement imposables pour les héritiers. Cependant, la portion gagnée jusqu'au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit l'année du décès peut généralement faire l'objet d'un report d'impôt, au même titre que la valeur marchande du REER au jour du décès.

• Le legs à une fiducie : pas toujours un cadeau !

Nous avons exposé, dans la première partie de ce dossier, les cas précis où le legs du REER à une fiducie testamentaire est possiblement avantageux : celle établie au profit du conjoint fiscal atteint d'une déficience mentale, ou encore de l'enfant ou du petit-enfant financièrement à charge, soit en raison d'une déficience mentale, soit d'âge mineur.

En dehors de ces cas, le legs du REER à une fiducie testamentaire ne permet généralement pas le roulement fiscal. Avec une telle fiducie, le REER risque d'être « emprisonné » dans la fiducie. Ce serait le cas, par exemple, si le REER était légué à une fiducie testamentaire créée pour le conjoint survivant qui *n'est pas* atteint d'une déficience mentale.

• Des stratégies pour répartir et différer l'imposition

Il ne faut pas hésiter, pour réduire la facture fiscale, à employer simultanément différentes stratégies *post mortem*. On peut ainsi à la fois :

1. répartir l'imposition immédiate entre le défunt et les bénéficiaires (conjoint fiscal, enfants et petits-enfants), et ;
2. différer l'imposition, en transférant partiellement des fonds aux différents régimes qui l'autorisent, afin de maximiser les économies d'impôt.

Par ailleurs, la législation fiscale n'interdit pas que le roulement fiscal d'un REER soit partagé entre plusieurs héritiers, par exemple entre le conjoint et les enfants à charge.

• Une clause testamentaire qui prévient l'injustice

Le roulement fiscal du REER au bénéficiaire admissible (conjoint, enfant ou petit-enfant) n'est pas toujours automatique ; dans plusieurs cas, les consentements du liquidateur successoral et du bénéficiaire (ou de son représentant légal) sont obligatoires². Lorsque le bénéficiaire hérite du REER par voie de legs à titre particulier, il pourrait être tenté de ne pas donner son consentement. Pourquoi ? Parce que, à défaut de roulement, l'imposition du REER devra être assumée par les héritiers universels ; le bénéficiaire recevra alors, pour sa part, la valeur entière du REER à l'abri de l'impôt.



Afin d'éviter cette situation problématique, le détenteur a intérêt à prévoir au testament que toute incidence fiscale du REER à son décès sera à la charge exclusive du légataire à titre particulier.

• Pour faciliter le roulement vers le régime du conjoint

Lorsque le REER fait l'objet d'un quelconque legs testamentaire au conjoint (ou d'une dévolution sans testament) et que l'institution émettrice est promptement avisée par le liquidateur de la succession, elle va pouvoir transférer les fonds directement dans le REER ou FERR du conjoint, plutôt que de faire un chèque à la succession. Bien que le roulement fiscal soit permis dans les deux cas, le premier scénario a l'avantage d'éliminer plusieurs étapes administratives.

C'est encore plus simple quand le conjoint est désigné à titre de bénéficiaire déterminé dans le contrat conclu avec l'institution émettrice ; au Québec, seuls les contrats de rente autorisent ce type de désignation.

• Si le bénéficiaire n'est pas le seul héritier

Lorsque, au décès, le REER sera roulé à un bénéficiaire (conjoint, enfant ou petit-enfant) et que ce bénéficiaire n'est pas le seul héritier, la situation crée un déséquilibre : les autres héritiers se voient avantagés du fait qu'ils n'ont pas à assumer des impôts sur les fonds du régime. Par conséquent, le testament devrait toujours prévoir que la charge fiscale du bénéficiaire sera prise en considération de façon raisonnable au moment du partage équilibré des biens entre les héritiers (que le roulement implique une imposition immédiate ou différée).

• Souscrire au REER du conjoint survivant après le décès

Lorsque le conjoint fiscal est un héritier, il est possible pour le liquidateur successoral de souscrire au REER de ce conjoint afin de réduire le revenu imposable du défunt pour l'année de son décès. Cette souscription devra être effectuée dans l'année du décès ou dans les soixante (60) jours suivants, et ne pas excéder le solde inutilisé des droits de cotisation du défunt.

Que ce pouvoir soit prévu ou non au testament, le liquidateur devra obtenir le consentement préalable du conjoint puisque tout retrait à ce nouveau REER constituera un revenu imposable pour le conjoint. Si le conjoint n'est pas le seul héritier, il faudra raisonnablement tenir compte, dans le partage équilibré des biens entre les héritiers, de cette charge fiscale supplémentaire qu'il devra éventuellement assumer.

• Les droits matrimoniaux dans le portrait

Lorsque la personne qui décède était mariée, les règles de partage du patrimoine familial et du régime matrimonial s'appliquent. Comme le REER acquis en cours d'union fait partie des biens partageables, il est soumis à ces règles. Par ailleurs, le legs du REER au conjoint survivant ne lui retire généralement pas ses droits matrimoniaux à l'égard de ce REER. Le conjoint survivant conserve donc à la fois le legs (la valeur du REER légué) et ses droits matrimoniaux (la moitié

de la valeur du REER). Cet aspect juridique est d'une grande importance lorsque le conjoint survivant n'est pas le seul héritier.

Afin d'éviter un tel cumul de droits, le testament devrait toujours prévoir que les legs consentis au conjoint sont conditionnels à ce qu'il renonce, à la suite du décès, à tous ses droits matrimoniaux qui résulteront du décès. Par conséquent, le conjoint survivant devra choisir entre les deux. Il est à noter que tout partage des droits matrimoniaux devrait raisonnablement tenir compte de la valeur après impôts du REER assujéti au partage.

• Héritier ou non : roulement fiscal du REER au conjoint

Que le conjoint marié soit un héritier ou non, les droits matrimoniaux permettent le roulement en franchise d'impôt du REER du défunt vers le REER du conjoint survivant. Le consentement de ce dernier sera toutefois requis. De plus, l'imposition éventuelle du conjoint devra être considérée dans l'évaluation de ses droits matrimoniaux.

• Droit au patrimoine familial : transmissible aux héritiers

On sait généralement que, au décès d'un époux, le conjoint survivant a droit au partage du patrimoine familial (qui inclut les REER accumulés durant le mariage). Ce qu'on sait moins, c'est que le droit du défunt au partage du patrimoine familial ne meurt pas avec lui : au contraire, ce droit est automatiquement transféré à ses héritiers. Par exemple, lorsqu'une personne décède en léguant « tous ses biens » à ses enfants nés d'une union antérieure, ces derniers peuvent exiger le partage du patrimoine familial à l'encontre du conjoint survivant. Comme celui-ci n'a pas reçu d'héritage, il pourrait se trouver en difficulté. Certaines solutions juridiques peuvent pallier ce risque.

Comme on le voit, les incidences fiscales, immédiates ou reportées, de la transmission d'un REER au décès dépendent d'une multitude de facteurs : le type de régime, la présence ou l'absence d'un testament, la nature du contrat d'émission, l'identité des héritiers, etc. De plus, elles peuvent varier considérablement selon les décisions prises durant la planification successorale et testamentaire, ainsi qu'au moment du règlement de la succession. La complexité de ces étapes exige d'ailleurs souvent le recours à des spécialistes du droit et de la fiscalité, qui aideront à réduire non seulement le fardeau fiscal mais aussi, en partie, la lourde responsabilité qui repose sur les épaules du liquidateur testamentaire.

¹ Une lettre consignait ce choix, signée par le conjoint survivant et par le liquidateur successoral, doit être transmise aux autorités fiscales dans les délais prescrits.

² Moyennant la production des formulaires fiscaux T2019 et TP-930 dans les délais prescrits.



LES 10 ANS DU FONDS REVENU MENSUEL FMOQ

14

Le Fonds revenu mensuel FMOQ a fêté son dixième anniversaire en octobre dernier. Mis sur pied pour offrir une option de placement axée sur les revenus élevés fiscalement avantageux, il investit en actions canadiennes à dividendes, en actions privilégiées et en obligations. Tout au long de cette décennie, le Fonds revenu mensuel FMOQ a maintenu sa distribution mensuelle à 3,33 cents par part. Or, comme la part a évolué à un prix avoisinant 10 \$ pendant ces 10 années, les distributions ont représenté environ 4 % par année.

Cette distribution mensuelle est réalisée en fonction des revenus de placements générés par le Fonds durant l'année : d'abord, des revenus réalisés (intérêts, dividendes, etc.), ensuite des gains en capital réalisés et, finalement, un retour de capital si ces montants sont insuffisants. De plus, en fin d'année, lorsque les revenus et les gains en capital réalisés durant l'année sont supérieurs aux montants distribués mensuellement, le Fonds procède à une distribution additionnelle de revenus ou de gains en capital. Le Fonds revenu mensuel FMOQ a procédé à de telles distributions de revenu supplémentaires en fin d'année à sept (7) reprises, et ce, principalement en raison des gains en capitaux réalisés sur la vente d'actions. À trois (3) reprises, il s'est avéré que le Fonds avait distribué plus que les revenus et les gains réalisés en cours d'année, et nous avons alors procédé à un retour de capital.

D'ailleurs, tout au long de 2016, le Fonds a effectué des distributions pour un montant supérieur aux revenus et aux gains en capital réalisés, et ce, pour un montant de 10,8 cents par part. Cette distribution additionnelle constitue donc un retour de capital. Cette situation résulte principalement du fait que les ventes d'actions réalisées en cours d'année n'ont pas permis de réaliser de gains en capital, compte tenu de la contreperformance des actions canadiennes à revenu élevé entre juin 2014 et janvier 2016. Ces dernières ont toutefois rebondi de belle façon en raison du prix du baril de pétrole de sorte que le Fonds affiche un rendement de 17,63 % pour 2016 et qu'il a accumulé des gains en capital potentiels équivalant à 45 cents par part. Ces derniers ne peuvent cependant pas être distribués, car ils n'ont pas été réalisés par la vente des titres concernés. Le fait que le Fonds ait distribué une somme supérieure à ses gains réalisés ne constitue donc pas une indication de son rendement, car une partie importante des éléments composant le rendement du Fonds, soit la plus-value des titres en portefeuille, ne peut pas être distribuée.

Étant donné que le Fonds détient d'importants gains en capital réalisables et que les autres revenus sont stables, le conseil d'administration de la Société a décidé, lors de sa réunion du 13 décembre dernier, de maintenir la distribution à 3,33 cents par part pour l'année 2017, ce qui représente un revenu de 3,9 % par rapport au prix de la part au 31 décembre 2016, soit 10,30 \$.

Depuis sa création, le 6 octobre 2006, le Fonds revenu mensuel FMOQ a dégagé un rendement annuel composé de 5,39 %.



LE REER EN UN CLIN D'ŒIL



Date limite
cotisation REER 2016

15

Vous n'avez pas encore versé à votre REER votre cotisation maximale pour 2016 ? Vous avez jusqu'au 1^{er} mars prochain pour y remédier et profiter de la déduction fiscale pour cette année d'imposition.

Véhicule d'épargne prisé des Québécois, le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) donne droit à deux avantages fiscaux majeurs :

- Les sommes qui y sont déposées sont déductibles de votre revenu imposable pour l'année de la cotisation, ce qui peut donner lieu à des économies d'impôt substantielles.
- Les revenus générés ne sont pas imposables tant qu'ils se trouvent à l'intérieur du régime. Le capital croît donc plus rapidement, n'étant pas grevé par les impôts.

Même si les fonds sont imposables au retrait, le taux d'imposition est potentiellement plus bas que celui applicable au moment où ils ont été déposés. Au final, il reste plus d'argent dans vos poches.

À certaines conditions, l'épargne REER peut aussi être utilisée avant la retraite, avec peu ou pas d'impact fiscal, afin de :

- financer un retour aux études pour vous ou votre conjoint (REEP);
- acheter une première propriété (RAP);
- fournir un revenu d'appoint, par exemple durant un congé de maternité ou une année sabbatique.

VOS DROITS DE COTISATION POUR 2016 ET 2017

La cotisation maximale au REER s'élève à 18 % des revenus admissibles gagnés au cours de l'année précédente, jusqu'à concurrence d'un plafond annuel. Pour l'année d'imposition **2016**, ce plafond est fixé à **25 370 \$**; ce montant équivaut à la cotisation maximale pour des revenus gagnés (bruts) d'au moins 140 944 \$. Pour l'année d'imposition **2017**, le plafond est fixé à **26 010 \$**, l'équivalent de la cotisation maximale pour des revenus gagnés d'au moins 144 500 \$.

Bon à savoir : le gouvernement vous accorde 2 000 \$ de cotisations excédentaires sans pénalité, à vie.

LA LIMITE D'ÂGE POUR CONTRIBUER

Vous pouvez cotiser à votre REER jusqu'au 31 décembre de l'année où vous atteignez l'âge de 71 ans, à la condition de disposer de revenus admissibles. Par la suite, vous pouvez, pourvu que vous déteniez des droits de cotisation et sans excéder votre plafond personnel, continuer à contribuer au REER de votre conjoint qui n'a pas atteint cette limite d'âge.

LE CELI, POUR UNE ÉPARGNE FLEXIBLE

Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) est idéal pour financer des projets à court ou à moyen terme.

D'une part, on peut y accumuler du capital à l'abri de l'impôt. D'autre part, il permet des retraits en tout temps et pour n'importe quelle fin sans qu'ils soient imposables. De plus, vous pouvez redéposer le montant retiré, dès l'année suivante, sans pénalité. Vous pouvez donc utiliser votre argent pour réaliser votre achat, puis combler à nouveau votre plafond cumulatif de cotisations l'année suivante.

Tout résident canadien âgé de 18 ans ou plus peut cotiser au CELI; il n'y a aucune limite d'âge supérieure.

LE PLAFOND 2017

Pour l'année 2017, il est possible d'y investir un montant additionnel de **5 500 \$**. Le plafond cumulatif s'élève donc à **52 000 \$** (soit 5 000 \$ par an pour 2009 à 2012, 5 500 \$ par an pour 2013 et 2014, 10 000 \$ pour 2015 et 5 500 \$ par an pour 2016 et 2017).

Comme le REER, le CELI peut contenir divers types d'investissement : des fonds communs de placement, des obligations, des actions, des certificats de placement garanti, etc. Votre conseiller vous aidera à faire les meilleurs choix.

RENDEMENTS DES FONDS FMOQ 1 AN (EN %)

AU 31 DÉCEMBRE DE CHAQUE ANNÉE

| Fonds FMOQ | Monétaire (1989-01) | Équilibré conservateur (2013-04) | Omnibus (1979-06) | Placement (1983-09) | Revenu mensuel (2006-10) | Obligations canadiennes (2001-03) | Actions canadiennes (1994-05) | Actions internationales (1994-05) |
|------------|------------------------|--|----------------------|------------------------|--------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| 2016 | 0,43 | 5,29 | 6,76 | 7,28 | 17,63 | 0,75 | 16,52 | 5,52 |
| 2015 | 0,56 | 2,32 | 1,71 | 4,50 | -9,72 | 2,41 | -5,59 | 14,82 |
| 2014 | 0,89 | 7,31 | 7,38 | 11,27 | 4,23 | 7,73 | 9,01 | 10,78 |
| 2013 | 0,88 | | 12,54 | 14,39 | 12,03 | -1,88 | 17,67 | 32,03 |
| 2012 | 0,87 | | 6,57 | 6,61 | 6,25 | 2,64 | 4,67 | 14,4 |
| 2011 | 0,91 | | -0,78 | -4,89 | 4,30 | 8,66 | -10,78 | -4,64 |
| 2010 | 0,49 | | 10,33 | 8,38 | 13,25 | 5,84 | 19,53 | 7,66 |
| 2009 | 0,68 | | 16,47 | 17,53 | 25,61 | 5,84 | 37,17 | 7,79 |
| 2008 | 3,34 | | -15,63 | -15,66 | -18,94 | 4,24 | -36,24 | -25,10 |
| 2007 | 4,17 | | 2,08 | 0,92 | 7,23 | 2,56 | 8,78 | -9,27 |
| 2006 | 3,64 | | 10,62 | 12,87 | | 3,01 | 14,75 | 20,30 |
| 2005 | 2,31 | | 10,14 | 8,97 | | 5,46 | 19,80 | 4,73 |
| 2004 | 1,96 | | 8,31 | 8,34 | | 6,06 | 13,31 | 3,74 |
| 2003 | 2,62 | | 15,18 | 14,58 | | 5,49 | 30,36 | 9,60 |
| 2002 | 2,23 | | -8,58 | -12,16 | | 8,40 | -15,03 | -18,70 |
| 2001 | 4,25 | | 1,99 | -0,95 | | | -0,36 | -10,73 |
| 2000 | 5,43 | | 4,06 | -0,13 | | | 9,89 | -12,55 |
| 1999 | 4,79 | | 11,99 | 24,16 | | | 25,30 | 19,37 |
| 1998 | 4,46 | | 9,77 | 13,85 | | | 4,90 | 32,66 |
| 1997 | 3,00 | | 16,10 | 21,20 | | | 18,80 | 22,50 |
| 1996 | 4,90 | | 16,40 | 20,80 | | | 20,00 | 6,70 |
| 1995 | 6,80 | | 17,30 | 19,40 | | | 12,10 | 1,50 |
| 1994 | 5,00 | | 0 | 0,60 | | | | |
| 1993 | 5,40 | | 19,10 | 15,50 | | | | |
| 1992 | 6,40 | | 4,20 | 12,00 | | | | |
| 1991 | 10,90 | | 21,90 | 27,70 | | | | |
| 1990 | 11,90 | | 1,70 | 5,50 | | | | |
| 1989 | 11,70 | | 13,70 | 14,30 | | | | |
| 1988 | | | 10,30 | 7,30 | | | | |
| 1987 | | | 6,50 | 8,70 | | | | |
| 1986 | | | 11,70 | 7,80 | | | | |
| 1985 | | | 21,50 | 19,10 | | | | |
| 1984 | | | 8,00 | 11,00 | | | | |
| 1983 | | | 14,60 | | | | | |
| 1982 | | | 29,00 | | | | | |
| 1981 | | | 6,10 | | | | | |
| 1980 | | | 22,50 | | | | | |

NOTE : Le Fonds omniresponsable FMOQ ayant débuté ses opérations en septembre 2016, aucun rendement ne peut être publié avant une période de douze mois.

CALENDRIER 2017



Vous avez sans doute reçu votre calendrier 2017 récemment. Il est maintenant possible d'en obtenir des exemplaires supplémentaires.

Pour ce faire, il suffit de nous téléphoner au numéro 514 868-2081 ou, sans frais, au numéro 1 888 542-8597. Nous nous ferons un plaisir de vous en transmettre.



VALEURS MOBILIÈRES
BANQUE LAURENTIENNE

Associé à un courtier de plein exercice, Paul Angers, conseiller en placement, sert exclusivement les clients référés par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. dans le cadre d'une entente de partenariat. Il compte plus de 20 ans d'expérience et est rémunéré exclusivement à salaire. N'hésitez pas à vous informer.

REER, FERR et CELI autogérés Compte au comptant Courtage de plein exercice

3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1975, Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : 514 954-3636 ou 1 866 954-3636
Télécopieur : 514 954-1038

Membre – Organisme canadien de réglementation du commerce
des valeurs mobilières et Fonds canadien de protection des épargnants

SURVOL DES MARCHÉS FINANCIERS | FIERA CAPITAL

CONTEXTE ÉCONOMIQUE

Les élections américaines ont constitué la toile de fond des marchés financiers au quatrième trimestre de 2016. En octobre, l'érosion de l'avance de Mme Clinton a poussé à la hausse la volatilité des cours. Le 8 novembre, la victoire surprise de M. Trump a brièvement déstabilisé les investisseurs. Cependant, le ton conciliant adopté par le président élu lors de son discours d'acceptation a permis aux observateurs de prendre un peu de recul et d'évaluer les effets des mesures susceptibles d'être mises en place. À cet effet, la réforme fiscale, l'allègement de la réglementation et l'augmentation des dépenses budgétaires devraient stimuler la croissance de l'économie américaine et avoir des retombées mondiales.

Cela dit, les politiques étrangères de M. Trump axées sur le protectionnisme pourraient représenter un risque. Bien que M. Trump ne favorise pas la conclusion de nouvelles ententes commerciales, il est peu probable qu'il s'attaque à L'ALENA. Cela nuirait à beaucoup d'entreprises américaines et irait à l'encontre de son engagement à stimuler l'économie.

Les indicateurs économiques ont continué d'afficher une belle croissance, notamment en ce qui a trait à l'optimisme des consommateurs. Au troisième trimestre, le PIB américain a bondi de 3,2 % en rythme annualisé grâce notamment à la croissance des dépenses des consommateurs. Par ailleurs, les bénéfices des sociétés sont repartis à la hausse après cinq trimestres consécutifs en territoire négatif.

En Europe et au Royaume-Uni, les données économiques ont également surpassé les attentes. Les perspectives sont excellentes, autant dans le secteur manufacturier que dans celui des services.

POLITIQUE MONÉTAIRE ET TITRES À REVENU FIXE

Rappelons que les taux d'intérêt négatifs généralisés en Europe et au Japon avaient poussé à la baisse les rendements des obligations nord-américaines au cours de l'été.

Dès le début de ce trimestre, l'amélioration des données économiques américaines a contribué à la normalisation des rendements obligataires en Amérique du Nord.

L'élection de M. Trump a contribué à améliorer les perspectives de croissance économique et a aussi augmenté les anticipations d'inflation. De plus, la hausse des dépenses gouvernementales devrait être financée par une augmentation de la dette publique. Ce contexte a donc contribué à accélérer la hausse des taux obligataires au cours des semaines qui ont suivi le scrutin électoral américain. Cela explique le rendement trimestriel négatif des obligations nord-américaines.

SUITE >

Comme on s'y attendait, la Réserve fédérale américaine a décidé, lors de sa rencontre du 14 décembre, de hausser son taux directeur. Cette deuxième hausse depuis la crise de 2008 pourrait être suivie par trois autres augmentations en 2017.

18

En Europe, l'inflation demeure bien inférieure à la cible fixée par la Banque centrale européenne (BCE). C'est pourquoi, malgré les doutes soulevés sur l'efficacité de sa politique monétaire, la BCE a décidé de prolonger de neuf mois son programme d'achats d'obligations sur les marchés. D'ici décembre 2017, les achats mensuels diminueront et passeront de 80 G€ à 60 G€.

À la suite des élections américaines, la Banxico a augmenté son taux directeur de 50 points centésimaux dans le but de freiner la dépréciation du peso mexicain.

Les perspectives d'accélération de la croissance et de hausse de l'inflation soulevées par la victoire de M. Trump ont eu un effet sur l'ensemble des marchés obligataires à travers le monde. Le rendement des obligations européennes a augmenté avant même la rencontre de la BCE du début de décembre. Par ailleurs, la progression du rendement des obligations japonaises a forcé la Banque du Japon à intervenir en achetant des obligations sur les marchés afin de freiner la hausse des taux. Enfin, le yen japonais a continué à se déprécier en fin de trimestre, ce qui devrait donner un coup de pouce aux exportations japonaises.

MARCHÉS BOURSIERS

Après un mois d'octobre marqué par l'incertitude relative aux résultats des élections américaines, les marchés boursiers ont grimpé sans répit entre le début novembre et la fin de l'année 2016. Les secteurs de l'énergie, des services financiers et des produits pharmaceutiques ont rapidement été identifiés comme les bénéficiaires directs des promesses de réduction de

la réglementation prônées par M. Trump durant sa campagne. L'ensemble des secteurs cycliques a également été emporté par ce regain d'optimisme.

Parallèlement, les résultats financiers des sociétés du S&P 500 ont affiché une croissance au cours du trimestre terminé le 30 septembre, et ce après cinq trimestres de baisses. La grande majorité des sociétés ont affiché des bénéfices supérieurs aux attentes des analystes. Cela a également contribué à la progression du marché.

À la fin de novembre, les pays membres de l'OPEP ont conclu un accord visant à limiter la production mondiale de pétrole. La conclusion de cette entente, un événement rare, a été très bien reçue par les marchés. Le prix du pétrole a progressé au-dessus de 50 \$ US le baril et s'est maintenu à ce niveau jusqu'à la fin du trimestre.

Le marché boursier canadien a profité de la croissance du prix du pétrole et des autres ressources naturelles. L'or, à l'instar des autres valeurs refuges traditionnelles, a toutefois fait figure d'exception.

Notons que le marché boursier européen a connu une poussée tardive. En effet, la tenue d'un référendum constitutionnel en Italie au début de décembre laissait planer une dose d'incertitude qui a limité la progression des marchés. Malgré la démission du premier ministre italien, les marchés, qui abhorrent l'incertitude, ont alors rebondi et terminé l'année avec force.

À L'HORIZON

Au cours des prochains mois, les investisseurs chercheront à mesurer l'écart entre le programme électoral du candidat Trump et les mesures que le président Trump pourra effectivement mettre en place avec le soutien des deux chambres du Congrès.

On compte actuellement sur une accélération de la croissance économique et

de l'inflation grâce aux politiques qui devraient être mises en place et aux dépenses budgétaires prévues dans le programme du président élu.

L'importance sera désormais accordée à l'expansion budgétaire, plutôt qu'à l'expansion monétaire. Les marchés boursiers développés et les prix des matières premières ont déjà profité, depuis l'élection du 8 novembre dernier, d'un fort mouvement à la hausse. En revanche, les valeurs refuges traditionnelles, comme l'or et les obligations gouvernementales, ont été affectées par le regain d'optimisme des investisseurs.

L'attention des marchés a été surtout tournée vers les États-Unis depuis l'élection du 8 novembre dernier. Toutefois, l'agenda politique de 2017 est très chargé en Europe. Les élections en France, en Allemagne et aux Pays-Bas pourraient attiser les tensions sociales provoquées par l'arrivée massive de réfugiés des dernières années. La montée du populisme et d'un mouvement anti-Europe pourrait affecter les marchés financiers en 2017.

Les actions des pays émergents ont été affectées par le discours protectionniste tenu par le candidat Trump au cours de la campagne électorale. Nous croyons que les perspectives de croissance économique de ces pays sont de loin supérieures à celles des pays développés. De plus, les marchés boursiers émergents sont nettement sous-évalués en regard du grand appétit pour le risque dont font actuellement preuve les investisseurs.

Nous croyons également que le marché boursier canadien offre d'excellentes perspectives dans le contexte d'accélération de la croissance mondiale. La vigueur de l'économie mondiale devrait soutenir les prix de matières premières et des ressources énergétiques, ce qui est favorable au marché boursier canadien. À l'opposé, les obligations nord-américaines devraient continuer à être pénalisées par la hausse progressive des taux d'intérêt.

RENDEMENTS ANNUELS COMPOSÉS (%) ET VALEURS UNITAIRES DES PARTS (\$) AU 31 DÉCEMBRE 2016

| FONDS FMOQ | 1 an (%) | 2 ans (%) | 3 ans (%) | 4 ans (%) | 5 ans (%) | 10 ans (%) | 15 ans (%) | 20 ans (%) ou depuis création | (\$) |
|-------------------------|----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------|------------|-------------------------------|--------|
| MONÉTAIRE | 0,43 | 0,50 | 0,63 | 0,69 | 0,73 | 1,32 | 1,73 | 2,39 | 10,014 |
| ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR | 5,29 | 3,80 | 4,96 | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 4,95 (2013-04-05) | 10,971 |
| OMNIBUS | 6,76 | 4,20 | 5,25 | 7,03 | 6,94 | 4,38 | 5,18 | 6,04 | 24,800 |
| PLACEMENT | 7,28 | 5,88 | 7,65 | 9,30 | 8,75 | 4,61 | 5,09 | 6,56 | 27,854 |
| REVENU MENSUEL | 17,63 | 3,05 | 3,44 | 5,52 | 5,67 | 5,44 | s.o. | 5,39 (2006-10-06) | 10,299 |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 0,75 | 1,58 | 3,59 | 2,19 | 2,28 | 3,83 | 4,44 | 4,70 (2001-03-16) | 11,547 |
| ACTIONS CANADIENNES | 16,52 | 4,88 | 6,24 | 8,99 | 8,11 | 4,13 | 6,54 | 7,71 | 21,939 |
| ACTIONS INTERNATIONALES | 5,52 | 10,07 | 10,31 | 15,38 | 15,18 | 4,31 | 3,91 | 5,07 | 11,936 |
| OMNIRESPONSABLE | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | s.o. | 1,94 (2016-09-16) | 10,174 |

19

Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. est une filiale en propriété exclusive de la Société de services financiers Fonds FMOQ inc., elle-même filiale à part entière de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et est le placeur principal des Fonds FMOQ. Il n'y a aucune commission, ni aucuns frais ou pénalité à l'achat ou au rachat des parts des Fonds FMOQ acquises ou rachetées par l'entremise du placeur principal. Toutefois, des frais pourraient être exigés lorsque les parts sont acquises ou rachetées par l'entremise d'un autre courtier. Veuillez lire le prospectus simplifié ou consulter l'aperçu du Fonds des Fonds FMOQ avant d'investir. Vous pouvez obtenir sur demande et sans frais un exemplaire de ces documents auprès du placeur principal ou du gestionnaire des Fonds FMOQ en composant de Montréal le 514 868-2081 ou sans frais le 1 888 542-8597 ou de Québec le 418 657-5777 ou sans frais le 1 877 323-5777 ou en vous adressant à votre courtier en valeurs. Vous pouvez aussi les obtenir dans le site Internet du placeur principal au www.fondsfmoq.com ou dans le site www.sedar.com. Chaque taux de rendement indiqué est un taux de rendement total composé annuel historique à la date indiquée, qui tient compte des fluctuations de la valeur de parts et du réinvestissement de toutes les distributions mais qui ne tient pas compte des commissions d'achat et de rachat, des frais de placement ni des frais optionnels ou de l'impôt sur le revenu payable par un porteur qui auraient eu pour effet de réduire le rendement. Les Fonds FMOQ ne sont pas couverts par la Société d'assurance-dépôts du Canada ni par un autre organisme public d'assurance-dépôt et ne sont pas garantis. La valeur des parts d'un fonds commun de placement fluctue fréquemment et rien ne garantit qu'un fonds marché monétaire pourra maintenir une valeur liquidative fixe, aussi, rien ne garantit que le plein montant de votre placement vous sera retourné. Le rendement passé n'est pas indicatif du rendement futur. Le rendement historique annualisé du Fonds monétaire FMOQ est de 0,37 % pour la période de sept jours arrêtée à la date du présent rapport, celui-ci ne représente toutefois pas un rendement réel sur un an.

IMPORTANT | Les Fonds FMOQ étant évalués, aux fins de transactions, le dernier jour ouvrable de la semaine (habituellement le vendredi), nous devons effectuer les transactions des participants ce même jour. Conformément aux règles contenues dans notre prospectus simplifié déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers, nous vous rappelons que **vos instructions de placement doivent nous parvenir avant 10 h le vendredi** (ou le dernier jour ouvrable de la semaine), sans quoi nous devons reporter lesdites instructions à la semaine suivante. Nous vous remercions de votre collaboration.

RATIO DES FRAIS DE GESTION AU 30 NOVEMBRE 2016

| Types de fonds | Médianes de l'industrie* | Fonds FMOQ comparables** | |
|-------------------------|--------------------------|---|---------------|
| MONÉTAIRES CANADIENS | 0,65 % | MONÉTAIRE | 0,46 % |
| ÉQUILIBRÉS CANADIENS | 2,18 % | ÉQUILIBRÉ CONSERVATEUR OMNIBUS REVENU MENSUEL OMNIRESPONSABLE | 1,09 % |
| ÉQUILIBRÉS | 2,24 % | PLACEMENT | 1,09 % |
| OBLIGATIONS CANADIENNES | 1,52 % | OBLIGATIONS CANADIENNES | 1,09 % |
| ACTIONS CANADIENNES | 2,33 % | ACTIONS CANADIENNES | 1,09 % |
| ACTIONS MONDIALES | 2,47 % | ACTIONS INTERNATIONALES | 1,09 % |

* Source : Morningstar (univers des fonds communs de placement canadiens excluant les fonds dont les frais sont chargés à part).

** Ratio des frais de gestion des Fonds FMOQ = frais de gestion + taxes applicables.

FLUCTUATIONS DES MARCHÉS BOURSIERS* ET OBLIGATAIRES

| Indices | Variation depuis 1 an | 2016-12-30 | Écarts | 2016-09-30 | Écarts | 2016-06-30 | Écarts | 2016-03-24 | Écarts | 2015-12-31 |
|--|-----------------------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|--------|------------|
| S&P/TSX (Toronto) | 17,5 % | 15 287,59 | 3,8 % | 14 726,00 | 4,7 % | 14 064,54 | 5,3 % | 13 358,10 | 2,7 % | 13 009,95 |
| S&P 500 (New York) ** | 6,3 % | 3 007,97 | 5,7 % | 2 846,26 | 4,8 % | 2 716,99 | 0,8 % | 2 695,54 | -4,7 % | 2 829,07 |
| MSCI EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient) ** | -4,8 % | 2 262,53 | 1,3 % | 2 234,07 | 7,5 % | 2 078,10 | -3,1 % | 2 144,06 | -9,7 % | 2 375,47 |
| FTSE TMX Univers (obligations canadiennes) | 1,7 % | 1 011,40 | -3,4 % | 1 047,40 | 1,2 % | 1 035,10 | 3,1 % | 1 004,40 | 1,0 % | 994,80 |

* Ces pourcentages représentent les fluctuations des valeurs des indices. Ils n'incluent pas les rendements de dividendes. ** Convertis en dollars canadiens.

RÉGIMES OFFERTS

- Compte d'épargne libre d'impôt (CELI)
- Compte non enregistré
- Régime enregistré d'épargne-retraite (REER)
- Fonds enregistré d'épargne-retraite (FERR)
- Compte de retraite immobilisé (CRI)
- Fonds de revenu viager (FRV)
- Régime enregistré d'épargne-études (REEE)
- Régime enregistré d'épargne-invalidité (REEL)
- Régime de retraite individuel (RRI)
- Régime volontaire d'épargne-retraite (RVER)

FONDS FMOQ²

Une famille de fonds communs de placement uniques, conçus spécifiquement par et pour les membres de la communauté médicale québécoise.

Titres constitutifs d'un portefeuille de haute qualité, les différents Fonds FMOQ sont reconnus pour leurs rendements enviables et leurs frais de gestion parmi les plus bas de l'industrie :

- monétaire
- équilibré conservateur
- omnibus
- placement
- revenu mensuel
- obligations canadiennes
- actions canadiennes
- actions internationales
- omniresponsable

AUTRES FAMILLES DE FONDS COMMUNS DE PLACEMENT³

Vous souhaitez diversifier votre portefeuille ? Vous désirez investir dans un secteur clé de l'économie ? Nous sommes en mesure de vous conseiller et de vous offrir la plupart des familles de fonds communs de placement disponibles sur le marché.

OBLIGATIONS GARANTIES⁴

Que ce soit à titre de complément ou d'alternative aux fonds communs de placement, nous offrons divers types d'obligations (boursière, à taux progressif, à taux fixe, etc.) d'Épargne Placements Québec.

DÉPÔTS À TERME⁵

Vous pouvez aussi acheter des dépôts à terme sous certaines conditions. Que vous souhaitiez protéger une partie de votre portefeuille ou savoir d'avance son rendement, nous sommes en mesure de satisfaire vos besoins.

COURTAGE EN VALEURS MOBILIÈRES⁶

Pour vous procurer des actions ou des obligations négociables, profitez de nos partenariats avec des sociétés de courtage en valeurs mobilières bien établies.

SERVICE DE GESTION PRIVÉE⁷

Vous pouvez confier la gestion de vos actifs à des experts, tout en suivant l'évolution des marchés.

SERVICE DE FACTURATION⁸

Notre proximité avec la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) nous permet d'offrir un service de facturation des honoraires à haute valeur ajoutée. Informez-vous.

En plus des services-conseils rattachés à l'offre de ces divers produits, la Société met également à la disposition de sa clientèle un service complet de planification financière touchant les sept domaines d'expertise reconnus par l'Institut québécois de planification financière (finance, fiscalité, aspects légaux, retraite, succession, placements et assurances). La Société a pris les mesures nécessaires afin que son offre de produits et services financiers soit toujours effectuée de façon neutre et objective, dans le seul intérêt du client, et ce, par du personnel reconnu pour ses compétences.

(1) Directement ou par le biais d'ententes de partenariat.

(2) Vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(3) Vendus au moyen de prospectus simplifiés disponibles auprès de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc. et des diverses sociétés émettrices.

(4) Épargne Placements Québec MD est une unité administrative du ministère des Finances du Québec.

(5) Capital garanti à 100 % et assujéti aux limites de 100 000 \$ et de 5 ans prévues par les régimes d'assurance-dépôts applicables.

(6) Offerts par Valeurs Mobilières Banque Laurentienne (VMBL) dans le cadre d'une entente de partenariat conclue par Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(7) Offert par Société de gestion privée des Fonds FMOQ inc., société sœur de Conseil et Investissement Fonds FMOQ inc.

(8) Offert par Services accessoires Fonds FMOQ inc.

MONTRÉAL

Place Alexis-Nihon – Tour 2
3500, boulevard De Maisonneuve Ouest
Bureau 1900
Westmount (Québec) H3Z 3C1
Téléphone : **514 868-2081**
Sans frais : **1 888 542-8597**
Télécopieur : 514 868-2088

QUÉBEC

Place Iberville IV
2954, boulevard Laurier
Bureau 410
Québec (Québec) G1V 4T2
Téléphone : **418 657-5777**
Sans frais : **1 877 323-5777**
Télécopieur : 418 657-7418

SITE INTERNET

www.fondsfmoq.com

COURRIEL

info@fondsfmoq.com

